

COMMUNES DE PLEYBER-CHRIST/SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

Autorisation environnementale ICPE

Carrière de « Ruvernison »

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 23 juillet 2021, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours a été prescrite sur la demande formulée par la société CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST (CMGO), siège social 2 rue Gaspard Coriolis 44300 NANTES en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter avec extension du périmètre d'exploitation de la carrière de « Ruvernison » sise sur les communes de PLEYBER-CHRIST et SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER au titre de la législation sur les installations classées.

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du mercredi 15 septembre 2021 à 9H au vendredi 15 octobre 2021 à 16H 30, le dossier de l'enquête pourra être consulté dans les mairies de : PLEYBER-CHRIST, SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER et PLOUNEOUR-MENEZ aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes est M. Gilles PICAT, Officier général de la marine en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Modalités de consultation du projet : les tiers intéressés sont invités à s'enquérir auprès des mairies concernées des mesures sanitaires en vigueur avant de s'y rendre.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête public est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : [www.finistere.gouv.fr -rubrique publications légales](http://www.finistere.gouv.fr -rubrique publications légales) Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de PLEYBER-CHRIST commune siège de l'enquête. (mail : [pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr](mailto:pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr)). Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé. Les mails à l'attention du commissaire enquêteur parvenus après 16H 30 le jour de la clôture de l'enquête publique ne pourront être pris en considération.
- sur support papier ou numérisé dans les mairies susvisées. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de PLEYBER-CHRIST ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de PLEYBER-CHRIST, square Anne de Bretagne 29410 PLEYBER-CHRIST à l'attention de M. Gilles PICAT commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public en ce lieu.

- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Dupleix à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment l'avis de l'autorité environnementale en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 ainsi que le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale produit en juin 2021.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de PLEYBER-CHRIST selon les modalités suivantes :

- le mercredi 15 septembre 2021 de 9H à 12H
- le jeudi 23 septembre 2021 de 13H 30 à 16H 30
- le samedi 2 octobre 2021 de 9H à 12H
- le vendredi 15 octobre 2021 de 13H 30 à 16H 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de PLEYBER-CHRIST pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique est le Préfet du Finistère.